

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 559/Fin.



TRANSMIS à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI
avec avis favorable, les demandes de licences Mod. G. pour la vente
de la bière en bouteilles, introduites par :
KOVAKAMO pour le magasin sis sur la parcelle n° 5 - capita GAKUBA.
MARANGOS pour le magasin sis sur la parcelle n° 6 -

Astrida, le 12 mars 1951.
L'Administrateur Chef de Territoire,
p.o.
Le Comptable Territorial, A. STRIJBOS,

\$